

## Résolution 9

### Construction de la gouvernance partagée

(issue du groupe thématique Démocratie et gouvernance partagée)

#### Motifs

- Se former collectivement à l'exercice du partage de la gouvernance.
- Reconnaître les rôles et compétences de chacun.
- Permettre au plus grand nombre d'influencer sur le fonctionnement de sa structure pour plus de démocratie
- Fournir des outils ou des leviers d'action

#### Propositions

- Financer des formations à la gouvernance partagée.
- Permettre à un professionnel, bénévole, de passer du temps dans une structure qui pratique la gouvernance partagée.
- Désignation par les pairs – élections sans candidat.
- Donner du pouvoir, de l'autonomie, par le biais de groupes de travail.
- Impliquer chaque personne dans le projet par la reconnaissance de son engagement.
- Faire preuve de transparence sur l'ensemble du projet.
- Limiter la durée des mandats des dirigeants.
- Permettre ou imposer une période d'essai, de découverte du rôle de dirigeants, ou d'accompagnement courte.
- Favoriser la dynamique de réseau.

**A RETRAVAILLER**



## Résolution 10

### Reconnaissance de la gouvernance partagée dans les structures culturelles et d'éducation populaire

(issue du groupe thématique Démocratie et gouvernance partagée)

#### Motifs

- L'obligation légale d'un interlocuteur unique et/ou d'un responsable juridique est un frein.
- Le financement et le fonctionnement par appels à projets sont un obstacle au fonctionnement et à la stabilité de la gouvernance partagée.

#### Propositions

- Développer des financements publics aux sociétés coopératives à but non lucratif de type SCIC.
- Développer la formation et l'information autour des autres modes de gouvernance que celles issues des statuts type des associations - loi 1901.
- Développer les aides spécifiques à la structuration sur le temps long, afin de favoriser l'éclosion des structures fonctionnant en gouvernance partagée.

**ADOPTÉE**